

## République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune -  
Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

### ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 21 MARS 2024***

Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de votants : 10

Le vingt-et-un mars deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, légalement convoqué en date du huit mars deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire-Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Bernard DELELIS, Bertrand DELORY, Pierre DUPLOUY, Julien HERNU, Marie-José LECLERCQ, Françoise LEFEBVRE, Janique POIRIER, Francis DELERUE, Georges LEFEBVRE, André MAHIU.

**EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS** : Céline DEBACK, Martine PETITPAS procuration à Françoise LEFEBVRE, Cécile DELANNOY, Elisabeth HOUBART, Géraldine MENARD, Michel QUINBETZ, Alain ROUSSELLE.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Après vote à main levée, le conseil d'administration à l'unanimité des présents, nomme Janique POIRIER au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

#### **Réf : 2024-03 / 2024-03-21-3<sup>ème</sup> : Approbation du compte administratif 2023**

La séance ouverte, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Madame Françoise LEFEBVRE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Bernard DELELIS, Maire-Président,

après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

après s'être fait présenter le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 015,02		2 426,58		5 441,60
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	3 107,74	15 747,72	0,00	73,42	3 107,74	15 821,14
<b>TOTAL</b>	<b>3 107,74</b>	<b>18 762,74</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>3 107,74</b>	<b>21 262,74</b>
Résultat de clôture		15 655,00		2 500,00		18 155,00
Restes à réaliser			0,00		0,00	

et Monsieur le Maire-Président ayant quitté la séance, à l'unanimité des présents et représentés, **constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau mentionné supra, **reconnait** la sincérité des restes à réaliser, **approuve** le compte administratif 2023, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire-Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

La Présidente de séance, **Françoise LEFEBVRE**

La Secrétaire de séance, **Janique POIRIER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en Sous-Préfecture le 25 mars 2024

et de la publication le 25 mars 2024

À Gonnehem, le  
Le Maire-Président  
**Bernard DELELIS**